

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Cavity Seal

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Cavity Seal

Numéro du produit RF01616C

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiéesMatériau d'étanchéité de carrosserie.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur A Holts Car Care Product

Holt Lloyd International Ltd

Barton Dock Road

Stretford Manchester

M32 0YQ - England, UK +44 (0) 161 866 4800 FAX +44 (0) 161 866 4854

www.holtsauto.com

Personne à contacter Contact Email address: info@holtsauto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence FR - INRS Tél :+33 (0)1.45.42.59.59 24hrs

Numéro d'appel d'urgence

national

https://poisoncentres.echa.europa.eu/

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé

humaine

STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

Classification (67/548/CEE) N;R51/53. R10,R66,R67.

ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger







Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de mise en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations locales.

Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

ngurant sur reliquette

Naphtate Lourd (Pétrole) Hydrosulfure

Mentions de mise en garde supplémentaires

Contient

P240 Mise à la terre/ liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre

sèche ou de la brume pour l'extinction. P391 Recueillir le produit répandu.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Naphtate Lourd (Pétrole) Hydrosulfure

30-60%

Numéro CAS: 64742-82-1 Numéro CE: 265-185-4

Classification

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Xn;R65. N;R51/53. R10,R66,R67.

Flam. Liq. 3 - H226 STOT SE 3 - H336

Asp. Tox. 1 - H304

Aquatic Chronic 2 - H411

Solvent naphtha(petroleum), medium aliph.

5-10%

Numéro CAS: 64742-88-7 Numéro CE: 265-191-7

Classification Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Flam. Liq. 3 - H226 Xn;R65. R10.

Asp. Tox. 1 - H304

Calcium Sulfonate 1-5%

Numéro CAS: 61789-86-4 Numéro CE: 263-093-9

Classification Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

Aguatic Chronic 2 - H411 N;R51/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne

persiste.

Inhalation Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin. Déplacer la

personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la

personne touchée en lui administrant de l'oxygène.

Ingestion Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire

vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos

dans une position confortable pour respirer.

Contact cutané Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements

contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin

rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

Contact oculaire Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant

au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse. Agents chimiques en poudre, sable,

appropriés dolomie, etc.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Refroidir les conteneurs exposés aux

flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

un incendie

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran

facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours

d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation

suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire

homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien

ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

WEL = Workplace Exposure Limits

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





Contrôles techniques

appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections

de produits chimiques.

Protection des mains Porter des gants de protection.

Autre protection de la peau et

du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact

prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant

de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas

manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection respiratoire Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la

contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Date de révision: 12/04/2016 Révision: 6 Remplace la date: 12/07/2012

Cavity Seal

Aspect Liquide.

Odeur Caractéristique.

Point d'éclair 41C°C

Limites Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 0.6% Limite supérieure

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosibilité/inflammabilité: 8.0%

d'explosivité

Densité relative ~0.85 @ °C

Viscosité viscosité cinématique > 20,5 mm2/s.

9.2. Autres informations

Volatilité 55.5%

Composé organique volatile Ce produit contient au maximum 471.5 g/litre de COV.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides. Oxydants.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de

dangereux carbone (CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation L'inhalation prolongée de fortes concentrations peut endommager le système respiratoire.

Ingestion Le liquide irrite les muqueuses et peut provoquer une douleur abdominale en cas d'ingestion.

Contact cutané Le produit a un effet de délipidation de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact

allergique. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation sévère.

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire sévère.

Organes cibles Peau Yeux Système respiratoire, poumons

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

déchets l'autorité locale d'élimination des déchets.

Classe déchet WGK : 3 (Germany)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADN)

 N° ONU (ADR/RID)
 1139

 N° ONU (IMDG)
 1139

 N° ONU (ICAO)
 1139

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) COATING SOLUTION

1139

Nom d'expédition (IMDG) COATING SOLUTION (Naphtha (Petroleum), Hydrotreated Heavy)

Nom d'expédition (ICAO) COATING SOLUTION

Nom d'expédition (ADN) COATING SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 3

Code de classement ADR/RID F1

Etiquette ADR/RID 3

Classe IMDG 3

Classe/division ICAO 3

Classe ADN 3

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) III
Groupe d'emballage (ADN) III
Groupe d'emballage (ICAO) III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes •3Y

d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du 30

danger (ADR/RID)

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.

Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

VOC Directive - 2004/42/EC

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision 12/04/2016

Révision

12/07/2012 Remplace la date

Numéro de FDS 14329

Phrases de risque dans leur

intégralité

R10 Inflammable.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique.

R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

intégralité

Mentions de danger dans leur H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.